

70 € remboursés

Pour toute nouvelle souscription à une offre Maison Protégée pour les clients Orange internet ou mobile

Offre de remboursement différée, soumise à conditions et réservée aux particuliers, pour toute nouvelle souscription à une offre Maison Protégée d'Orange entre le 18 août 2022 et le 5 octobre 2022 inclus pour les clients Orange internet ou mobile avant le 05/10/2022.

Offre réservée aux personnes physiques, majeures domiciliées en France métropolitaine et limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse) et par contrat Maison Protégée. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions Maison Protégée en cours. Liste des offres **Maison Protégée** éligibles à l'offre disponible sur le site <https://boutique.orange.fr/telesurveillance>

Pour bénéficier de l'offre :

1. Souscrivez à une offre Maison Protégée d'Orange à partir de 24,99€/mois avec un engagement de 12 mois et vérifiez que vous êtes client Orange internet ou mobile avant le 05/10/2022.
2. Pour bénéficier du remboursement différé, l'offre Maison Protégée doit être en service. A réception de votre première facture Orange Télésurveillance, déclarez votre date de fin d'engagement indiquée sur celle-ci sur le site de l'opération <https://www.remboisement.telesurveillance.orange.fr>
3. Téléchargez un scan ou une photo de votre facture Orange Télésurveillance ainsi que de votre justificatif client Orange
 - si vous étiez déjà client Orange internet ou mobile : une facture internet ou mobile reçue après le 01/08/2022,
 - si vous êtes nouveau client Orange internet ou mobile depuis le 18/08/2022 : votre contrat internet ou mobile ou votre facture reçue après le 18/08/2022.
4. Complétez le formulaire de participation en saisissant vos coordonnées personnelles et votre IBAN /BIC (le remboursement s'effectue par virement sur votre compte bancaire).
5. Validez votre participation.

Vous recevrez votre remboursement par virement sous un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception, dans le délai imparti, de votre inscription complète et conforme.

Vous pouvez suivre l'état de traitement de votre participation en vous rendant sur le site internet <https://www.remboisement.telesurveillance.orange.fr> via la rubrique " Suivi de participation", ou nous joindre par mail en utilisant le formulaire de contact.

En cas de rétractation ou de résiliation entre la date de souscription et le 05/01/2023 de l'offre Maison Protégée et/ou de l'offre Orange internet ou mobile, le remboursement ne sera pas dû.

Sera considérée comme nulle toute inscription illisible, incomplète ou transmise après la date limite d'envoi, soit le 5 janvier 2023. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter l'inscrit entraîneraient l'annulation de l'inscription concernée.

Ces informations sont destinées aux équipes d'Orange Télésurveillance et son sous-traitant au titre

desquels figure la société Tessi qui assure pour le compte d'Orange Télésurveillance la gestion de la mise en œuvre de l'offre de remboursement.

Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant 6 mois à compter de la date limite de participation soit le 05/01/2023. Les données collectées sont susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne.

Dans ce cas Orange Télésurveillance prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants pour garantir un niveau de protection de vos données adéquat et conforme à la réglementation applicable.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation, auquel cas votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

Pour exercer vos droits, écrivez à Orange Service Client Gestion des données personnelles 33732 Bordeaux cedex 9. Votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données personnelles en écrivant à cette même adresse.

Il vous est recommandé de consulter la Politique de protection des données personnelles d'Orange Télésurveillance.

<https://r.orange.fr/r/Spolitiquepro>